



Bulletin d'adhésion 2019 fin de saison

Pour une personne n'ayant jamais adhéré à la FFCT,
une adhésion prise cette fin d'année 2019 sera valable jusqu'à février 2021

Nom Prénom (un bulletin par personne)

Date de naissance Nationalité

Adresse

Téléphone Mail

Niveau d'assurance → (lire la notice complète au verso) Cocher la formule choisie	"Mini-Braquet" (Responsabilité civile + Défense-Recours) <input type="checkbox"/>		"Petit-Braquet" ("Mini-Braquet" + Accident corporel et Rapatriement) <input type="checkbox"/>		"Grand-Braquet" ("Petit-Braquet" + Dommages au vélo) <input type="checkbox"/>	
	sans revue	avec revue	sans revue	avec revue	sans revue	avec revue
Adultes	51,00 €	76,00 €	53,00 €	78,00 €	101,00 €	126,00 €
2 ^{ème} adulte si famille	35,50 €	60,50 €	37,50 €	62,50 €	85,50 €	110,50 €
Jeunes - 18 ans	35,50 €	60,50 €	37,50 €	62,50 €	85,50 €	110,50 €
Jeunes de 7 à 18 ans	30,00 €	55,00 €	32,00 €	57,00 €	80,00 €	105,00 €
Jeunes moins de 7 ans	0,00 €	25,00 €	0,00 €	25,00 €	57,00 €	82,00 €

Cotisation au Club 9 € - FFCT 27,50 € pour le 1^{er} adulte et 12 € pour le second d'une même famille (même adresse) - revue 25 € - votre adhésion à la FFCT vous permet de bénéficier de divers avantages - **Plus d'infos sur ffct.org**

Choix du type de pratique – La majorité des adhérents du club devrait choisir « Vélo Rando »

- Vélo balade = **Pas besoin de Certificat Médical** (pratique douce et occasionnelle, avec un dénivelé modéré)
- Vélo rando = Certificat Médical de Non Contre Indication pour la **pratique du cyclotourisme** postérieur au 1^{er} Janvier 2019
- Vélo sport = Certificat Médical de Non Contre Indication pour le **cyclisme en compétition** obligatoire.
Pour ces 2 dernières options, il est vivement conseillé de demander à son médecin un électrocardiogramme et un test à l'effort.
- Usage d'un vélo à assistance électrique (rappel : puissance maximale de 250 watts et vitesse limitée à 25 kms/h)

Déclaration licencié(e) - Saison 2019

Je soussigné(e) né(e) le

Licencié(e) de la FFCT au Club Cyclotouriste de Gap, déclare :

- Avoir pris connaissance du contenu de la notice d'information figurant au dos de ce bulletin.
- Avoir été informé(e) par la présente notice de l'intérêt que présente la souscription de garanties d'indemnités contractuelles (Décès, Invalidité Permanente, Frais médicaux, et Assistance) pour les personnes pratiquant une activité sportive relevant de la FFCT.
- Avoir choisi une formule MB, PB ou GB et les options suivantes : (cocher l'option)
 Indemnité Journalière forfaitaire Complément Décès/Invalidité
- Avoir souscrit au contrat individuel Garanties des Accidents de la Vie (GAV) OUI NON
- Ne retenir aucune option complémentaire proposée

Fait à le

**Seule case à cocher si vous ne prenez pas d'options complémentaires.
Auparavant, lire très attentivement le dos de ce bulletin.**

SIGNATURE

Coordonnées d'une personne à joindre en cas d'accident

Nom Tél

Bulletin à remettre avec le règlement, une photo d'identité, le certificat médical (Cf. ci-avant) à :

Bernard HENRY – Appt C5 Les Jardins Alpins – Rte de Lachaup – 05260 – ANCELLE – ☎ 06 08 74 29 59

Roger TARDIEU – 6, Rue du Pont Blanc – 05000 – GAP – ☎ 06 04 06 95 15

Marie-Françoise NARJOUX – Appt C6 Les Jardins Alpins – Rte de Lachaup – 05260 – ANCELLE – ☎ 06 72 86 46 57